

Le Comité canadien pour l'allaitement (CCA)

L'organisme national responsable de l'Initiative des amis des bébés^{MC} de l'OMS/UNICEF



Lignes directrices pour l'Initiative des amis des bébés^{MC} (IAB) de l'OMS/UNICEF au Canada

Normes de pratique pour :
les hôpitaux Amis des bébés^{MC} (les Dix conditions) et
les services de santé communautaire Amis des bébés^{MC} (le Plan en sept étapes)

23 Novembre, 2004

PRINCIPES DE BASE

L'Initiative des amis des bébés^{MC} (IAB)

- L'Initiative des amis des bébés^{MC} est un programme international visant à améliorer les résultats en allaitement pour les mères et les bébés par l'amélioration de la qualité des soins qui leurs sont dispensés.
- Les Indicateurs canadiens de résultats des pratiques pour l'IAB servent de lignes directrices aux établissements et aux évaluateurs pour déterminer quels résultats sont attendus, c'est-à-dire ce qui constitue la preuve d'une bonne pratique. L'importance du programme réside dans le processus de changement des attitudes et des pratiques, et non dans le fait de « passer » ou d'« échouer » l'évaluation.
- Afin de soutenir la continuité des soins, et à cause de la collaboration nécessaire entre les établissements, les Indicateurs de résultats des pratiques pour les hôpitaux (les *Dix conditions*) et pour les services de santé communautaire (le *Plan en sept étapes*) sont inclus, de même que les listes récapitulatives et les annexes.
- L'outil d'évaluation (mis à jour pour refléter ces Normes de pratique canadiennes) permettra de vérifier les résultats des pratiques « Amies des bébés^{MC} » dans l'établissement en cours d'évaluation.
- Il est recommandé de suivre 18 heures de formation, dont 3 heures de pratique clinique supervisée. Cette formation n'est pas requise si tous les résultats des pratiques sont adéquats.

Principes de santé de la population (Santé Canada 2001)

- Mettre l'accent sur l'amélioration de la santé d'une population ou sous-population dans son ensemble;
- Investir en amont afin de s'attaquer aux racines des problèmes;
- Fonder les décisions sur des données probantes;
- Appliquer des stratégies multiples pour agir sur les déterminants de la santé;
- Former des collaborations entre niveaux et secteurs;
- Utiliser divers mécanismes pour obtenir l'adhésion des citoyens;
- Accroître le principe d'imputabilité envers les résultats pour la santé.

De plus, et en complément aux principes de santé de la population, les Indicateurs incluent les principes directeurs de l'IAB dans les services de santé communautaire (SSC) :

- Prise de décision éclairée et partagée;
- Promotion et partage de pratiques exemplaires et basées sur des données probantes;
- Concertation et continuité de service dans le soutien à l'allaitement;
- Efforts en vue de l'habilitation et de la participation du public.

L'Initiative des hôpitaux amis des bébés^{MC} de l'OMS/UNICEF

Les Dix conditions pour le succès de l'allaitement

Protection, encouragement et soutien de l'allaitement maternel. Le rôle spécial des services liés à la maternité. Déclaration conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, OMS, Genève, 1989.

Tout établissement qui fournit des services de maternité et des soins aux nouveau-nés devrait :

1. Avoir une politique d'allaitement maternel écrite et systématiquement portée à la connaissance de tout le personnel soignant.
2. Donner à tout le personnel soignant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique.
4. Aider les mères à commencer d'allaiter leur enfant dans la demi-heure suivant la naissance.
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson.
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication *médicale*.
7. Pratiquer la cohabitation – Laisser l'enfant avec sa mère 24 heures par jour.
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant.
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou suce.

10. Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

Le Plan en sept étapes pour la protection, la promotion et le soutien à l'allaitement dans les services de santé communautaire (SSC)

Comité canadien pour l'allaitement, 2002, adapté de UNICEF UK Baby Friendly Initiative, 1999

1. Adopter une politique d'allaitement maternel écrite et systématiquement portée à la connaissance de l'ensemble du personnel et des bénévoles.
2. Donner à tout le personnel soignant les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la politique d'allaitement.
3. Renseigner les femmes enceintes et leur famille sur les avantages de l'allaitement et sur sa pratique.
4. Aider les mères à commencer l'allaitement exclusif et à le poursuivre durant au moins six mois.
5. Encourager la poursuite de l'allaitement après six mois avec l'ajout d'aliments solides au régime du bébé au moment opportun.
6. Offrir une ambiance accueillante aux familles des bébés allaités.
7. Encourager la collaboration entre le personnel soignant, les groupes d'entraide à l'allaitement et la communauté locale.

Correspondance entre l'IAB dans les hôpitaux et dans les SSC

| Les Dix conditions (hôpitaux) | Les Sept étapes (SSC) |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Conditions 1, 2, 3 | Étapes 1, 2, 3 |
| Conditions 4, 5, 6, 7, 8, 9 | Étape 4 |
| ~ | Étape 5 |
| Conditions 6, 9 | Étape 6 |
| Condition 10 | Étape 7 |